



MODALITES D'INSCRIPTION 2023 - 2024

AU CENTRE DE LOISIRS « LES LUTINS » - IFAC

ATTENTION : Les inscriptions au Centre De Loisirs se font auprès de l'IFAC

La gestion et l'organisation du Centre de loisirs font l'objet d'une convention entre la municipalité et l'IFAC, suite à un appel d'offres.

> **Une garderie périscolaire** est assurée lors des périodes scolaires, le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h20 à 19h.

> **Le centre de loisirs « les lutins »** fonctionne les mercredis et durant les vacances scolaires de 7h30 à 19h.

La participation des enfants à la garderie du périscolaire et/ou au centre de loisirs suppose une **inscription préalable** en remplissant un dossier administratif et sanitaire **pour une inscription à l'année.**

Vous pouvez retirer le dossier complet en le téléchargeant :

- Sur le site de l'Ifac : <http://www.ifac.asso.fr/garancieres>,
- Sur le Site Internet : mairie-garancieres78.fr.

Ce dossier complet sera à remettre avant,
Le vendredi 21 juillet 2023

- en le déposant, aux heures d'ouverture, à l'accueil du
CENTRE DE LOISIRS « LES LUTINS » - IFAC,
9 Rue Saint Maurice - 78890 GARANCIERES
- par Courriel : adl.garancieres@utidf.ifac.asso.fr

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre **Frédéric VELAYE, Directeur du centre d'accueil de loisirs « LES LUTINS » - IFAC**, de préférence par Courriel : adl.garancieres@utidf.ifac.asso.fr, ou au : **06.46.07.02.35.**